



UNIVERSITÉ
DE MONTPELLIER

MONTPELLIER
UNIVERSITÉ
D'EXCELLENCE

Associé au
Centre du Droit
de l'Entreprise, à
l'UMR
Dynamique du
Droit, au CIRAD,
au Groupe

Montpellier Université d'Excellence

*Programme de soutien à la recherche
1^{er} appel à projets - Edition 2017*

Formulaire de candidature du projet

« VALORISER LES USAGES »



FICHE RÉCAPITULATIVE

■ ■ **Projet**

Intitulé du projet : Valoriser les usages
Nom/prénom du porteur : Pierre Mousseron
Employeur du porteur : Université de Montpellier
Adresse électronique : pierre.mousseron@umontpellier.fr
Téléphones fixe et mobile : 06 20 58 65 33 - 04 34 43 30 11

■ ■ **Structure de recherche de rattachement du porteur**

Nom de la structure : Centre du Droit de l'Entreprise
Acronyme : CDE
Tutelles : Université de Montpellier
Nombre de scientifiques permanents de la structure: 20
NOM/Prénom du directeur : MOUSSERON Pierre
Coordonnées : pierre.mousseron@umontpellier.fr

■ ■ **Autres structure(s) partenaire(s) du projet**

Nom unité : Gestion des Ressources Renouvelables et Environnement
Acronyme : GREEN
Tutelles : CIRAD
NOM/Prénom du directeur : BOTTA Aurélie
Coordonnées : aurelie.botta@cirad.fr

Nom unité : Forêts et Société
Acronyme : F&S
Tutelles : CIRAD
NOM/Prénom du directeur : SIST Plinio
Coordonnées : plinio.cist@cirad.fr

Nom unité : UMR 5815 Dynamiques du Droit
Acronyme : UMR 5815
Tutelles : Université de Montpellier / CNRS
NOM/Prénom du directeur : DE MARI Eric
Coordonnées : eric.de-mari@umontpellier.fr

Nom unité : Ecole de Droit Social de Montpellier
Acronyme : EDSM
Tutelles : Université de Montpellier
NOM/Prénom du directeur : ANTONMATTEI Paul-Henri
Coordonnées : paul-henri.antonmattei@umontpellier.fr



Nom unité : Ecole Supérieure des Sciences Agronomiques d'Antananarivo
Acronyme : ESSA
Tutelle : Université d'Antananarivo
NOM/Prénom du directeur : RAMAMONJISOA Bruno
Coordonnées : bruno.ramamonjiso@gmail.com

Nom unité : Centre de Recherche et d'Etude des Institutions et du Droit de l'Afrique
Acronyme : CREDILA
NOM/Prénom du directeur : BADJI Mamadou
Coordonnées : mamadou.badji@ucad.edu.sn

Acronyme : Groupe Lactalis
Représentant : MAILLOT Valérie
Coordonnées : valerie.Maillot@roquefort-societe.com

■ ■ Pôle de recherche de référence de la structure porteuse

Sciences Sociales

■ ■ Résumé du projet de recherche (le « Projet »)

Valoriser les usages

Les pays du Sud et notamment ceux de la zone intertropicale subissent une crise juridique profonde. Celle-ci est provoquée par la confrontation de deux systèmes juridiques, l'un de nature plurielle (multiplicité des sources du Droit), l'autre de nature unitaire hérité des pays du Nord (construction d'un Droit positif étatique). Cette situation est préjudiciable à la mise en œuvre des objectifs de développement durable dans le Sud.

Il convient alors de faciliter la production et l'application de normes juridiques socialement, économiquement et écologiquement viables.

A cette fin, nous proposons d'étudier comment le Droit pourrait être mobilisé pour valoriser certains usages et savoirs traditionnels. Au sein du Droit, les techniques du contrat et de la propriété ont donné des résultats insatisfaisants à ce jour. C'est pourquoi, nous proposons d'examiner les moyens d'utiliser les techniques du Droit coutumier connues des pays du Sud et du Nord, pour obtenir une régulation satisfaisante et durable.

L'étude se fondera sur une recherche empirique localisée dans trois pays de l'Afrique intertropicale, notamment sur les thèmes de la chasse, de l'eau et des cultures. Des chercheurs et des professionnels du Droit du Sud et du Nord vont dans un premier temps révéler les processus historiques, culturels et politiques qui ont présidé à l'élaboration des normes juridiques liées à la protection des savoirs. Cette révélation constitue la base d'un partage qui permettra de retranscrire les enjeux de la sécurisation des Droits locaux. Advient alors la possibilité d'un dialogue juridique visant la valorisation, notamment par les techniques du Droit coutumier, de droits collectifs dont la dynamique est en péril.

Ce Projet devrait constituer la première pierre d'un réseau collaboratif de recherche et de formation diplômante à destination des juristes du Sud.

■ ■ Descriptif du Projet : Valoriser les usages

Les sociétés modernes ne parviennent pas aujourd'hui à valoriser certains savoirs traditionnels locaux de façon satisfaisante. En langage juridique, on peut désigner certains de ces savoirs sous le terme d' « usages ». Cette insuffisance est à l'origine du présent projet présenté par des équipes de juristes, d'anthropologues et de spécialistes de l'environnement.

Après avoir précisé le constat à la source de ce Projet (1), nous émettrons une hypothèse (2), un objectif de recherche (3) et indiquerons les moyens intellectuels et matériels (4) qui nous permettront de présenter les livrables (5).

1. Le constat :

Le constat est celui d'une crise du Droit d'une part universelle et d'autre part spécifique à deux grandes zones géographiques.

1.1. **La crise juridique universelle est marquée par une confrontation entre une logique unitaire et une logique plurielle.**

La logique unitaire est promue par les défenseurs d'un Droit positif unitaire ; ceux-ci privilégient une norme écrite, générale, étatique et impérative.

La logique plurielle est défendue par les promoteurs du pluralisme juridique : ceux-ci proposent une diversité de sources juridiques (écrites et non-écrites, générales et locales, étatiques et non-étatiques, impératives et suggestives). Ils mettent notamment en avant la concurrence qui existe entre les sources officielles du Droit positif et des sources réelles découlant notamment des usages.

1.1.1 Cette crise a plusieurs causes.

L'excessive division des sciences et notamment du Droit en est une première. La scissiparité des sciences conduit à la production d'un Droit sectoriel. Cette séparation empêche un échange entre les défenseurs des conceptions unitaire et plurielle.

La perspective actuelle du Droit en est une deuxième. Ce Droit vise en effet de façon abusive les seuls besoins de l'Humain aux dépens de l'environnement.

Le poids de l'histoire en est une troisième. Si la conception unitaire du Droit s'est imposée, c'est pour des raisons d'efficacité économique à court terme qui aujourd'hui apparaissent obsolètes. Ainsi, la codification exportée par les pays du Nord vers les pays du Sud empêche la prise en compte d'usages locaux au bénéfice des populations locales.

1.1.2 Cette opposition qui peut paraître théorique a en réalité plusieurs impacts.

Certains de ces impacts sont juridiques. Il est ainsi difficile aujourd'hui d'écrire un Droit adapté aux changements globaux. On constate la confiscation de l'écriture du Droit de l'environnement par une administration plus soucieuse de réponses économiques et politiques que d'un impact réel sur les populations. Dans ces conditions, le Droit, détaché de la réalité, perd sa cohérence et sa performance. Sa diffusion et son application deviennent problématiques. Il faut aujourd'hui travailler sur la forme du Droit pour assurer sa diffusion, sa cohérence, son appropriation par l'ensemble des citoyens au contact des ressources naturelles.

Cette crise a aussi des impacts de nature environnementale aussi bien pour les pays du Nord que pour ceux du Sud. Au Nord, cela est particulièrement notable dans le secteur de l'exploitation des eaux (étangs, lacs,...), des forêts et des terres agricoles. Au Sud, cette crise remet en cause l'exercice par les populations de droits locaux tels que les droits de chasse, de cueillette, de pâture et de libre culture.

1.2 Crises spécifiques à deux zones géographiques.

1.2.1 Les pays du Nord ont perdu la connaissance et la pratique du Droit coutumier qui permettait la prise en compte des particularismes locaux. Ces pays du Nord s'enferment dans une « monolâtrie » juridique, c'est à dire un culte du Droit dit « positif » qui exclut les usages.

Les techniques juridiques d'exploitation des savoir-faire fondées uniquement sur le contrat et la propriété ont jusqu'à nos jours été généralisées par les pays du Nord et montrent leurs limites.

1.2.2. De leur côté, les pays du Sud souffrent aussi d'une incapacité à faire valoir et à exploiter leurs savoir-faire liés à la gestion des ressources naturelles. Les causes de cette inaptitude sont différentes. Pour une large part, elles tiennent à l'empreinte juridique de l'expérience coloniale. Celle-ci a favorisé, au Sud comme au Nord, la « délégitimation » des Droits locaux, coutumes et usages. Cette situation se poursuit sous l'effet d'un mimétisme juridique qui conduit les populations locales à croire davantage dans un modèle étranger que dans leur propre tradition juridique. La promotion d'un Droit des Affaires Africain Harmonisé (OHADA) en est un exemple.

Cette évolution traduit une difficulté à concevoir la production juridique dans une perspective écocentrée propre à envisager les interactions qui s'établissent entre nourrir, protéger, soigner.

2. L'hypothèse :

La valorisation des usages par le Droit coutumier apparaît comme une solution à la crise juridique actuelle aussi bien pour les sociétés du Sud que du Nord.

3. L'objectif :

3.1 L'objectif général de notre Projet est de valoriser les usages pour répondre aux défis posés par la transition écologique.

Aujourd'hui, les techniques de valorisation des savoir-faire fondées principalement sur les usages ont été largement ignorées. Actuellement, ces techniques de valorisation empruntent des techniques juridiques telles que la conventionnalisation ou la constitution de groupements de type coopératif. Ces techniques occidentales peinent à convaincre les populations auxquelles elles sont pourtant destinées. Le fait est que ces techniques qui conduisent à la mutation des usages les fragilisent alors qu'ils avaient vocation à les protéger.

La solution pourrait être recherchée dans une conciliation de ces usages et de ces techniques.

De façon plus radicale, la protection des populations et de l'environnement pourrait passer par la reconnaissance de droits coutumiers « purs ». Le Droit coutumier autorise en effet un mécanisme d'appropriation juridique des savoirs. Les droits issus de ce processus auraient l'avantage de bénéficier directement aux acteurs des savoir-faire. La notion encore balbutiante de « droits collectif » pourrait véhiculer cette approche purement coutumière.

Aborder la valorisation des usages permet d'appréhender les interactions entre les hommes et leur milieu dans une perspective juridique, historique et anthropologique qui soit dynamique. Cette approche met en exergue les enjeux et les limites de la généralisation de la propriété privée et publique comme finalité de la production normative liée à la gestion des ressources naturelles renouvelables.

3.2 Plus précisément, notre recherche se concentrera sur certains champs.

3.2.1 Sur un plan géographique, au Sud, le Projet étudiera des zones telles que le Djoudj (Sénégal), Makokou (Gabon) et Makir (Madagascar) investies dans le programme Sustainable Wild Life Management dont l'Unité Forêts et Sociétés est porteuse au CIRAD.

Au Nord, le Projet étudiera les bénéfices du Droit coutumier pour des zones telles que l'Etang de Thau et la Camargue.

Chacun de ces exemples permettra d'apprécier l'interaction entre nourrir, protéger, soigner.

3.2.2. Trois champs thématiques sont d'ores et déjà identifiés.

3.2.2.1. La chasse ; ce champ sera l'occasion d'étudier le processus de régulation des usages liés à la chasse pour assurer à la fois la sécurité alimentaire, la conservation de la biodiversité et la prévention des risques sanitaires.

Aujourd'hui le statut de *res nullius* ou de bien public de la faune sauvage via la domanialité (privée et publique selon les pays) est un exemple de la dépossession des populations locales.

3.2.2.2 L'eau ; ressource vitale tant pour les hommes, les plantes et les animaux, ne peut être privatisée en totalité. Au cours du temps, l'Etat joue un rôle central et décide par exemple de manière unilatérale de construire des barrages, canalisations qui modifient considérablement les écosystèmes et le mode de vie des populations. Ces constructions affectent les usages existants visant à assainir et répartir les ressources en eau. Notre Projet permettra une meilleure conciliation des savoirs faire anciens et des ouvrages nouveaux.

3.2.2.3 Le Projet identifiera certains usages en matière de cultures. A cette fin, il pourra s'inspirer de la méthodologie récemment suivie en France pour promouvoir les usages de la Dombes dans la région Lyonnaise. Le 4 octobre 2017, le Conseil Départemental de l'Ain a officiellement reçu un code recensant les usages traditionnels en vigueur sur cette zone. Cet ouvrage répertorie des usages (droits d'évolage, droits d'assec,...) permettant notamment la délimitation des limites de propriété des étangs, les droits des propriétaires en matière de partage de l'eau, de la pêche, de la chasse ou de forages. L'expérience est d'autant plus voisine de celle de notre Projet qu'elle s'inscrit officiellement en vue de faciliter "*l'usage durable et respectueux de la ressource en eau, l'entretien des milieux ...et le règlement amiable des différends*" ("*Les usages des étangs de la Dombes*", juin 2017, p. 15).

3.3 Le Projet tentera notamment de répondre aux questions suivantes :

- La pluralité d'usages permet-elle de mieux assurer l'accès aux moyens de subsistance et l'amélioration des conditions de vie des populations ?
- Comment protéger les ayants droits aux usages de la terre et des ressources qu'elle porte afin de réduire l'incertitude juridique induite par le pluralisme juridique ?
- Comment, au Sud et au Nord, contribuer à la promotion des systèmes alimentaires territorialisés ?
- Peut-on envisager la promotion des usages dans le cadre d'une perspective «ecohealth», c'est-à-dire dans le but de « soigner » en prenant soin des écosystèmes ?

4. Les moyens :

4.1 Moyens intellectuels

4.1.1 Une recherche empirique

Le Projet supposera d'abord l'identification d'usages locaux au moyen de recherches de terrain. A partir de situations d'action investies par des projets de développement préalablement identifiés, les interactions entre l'homme et le milieu sont appréhendées au travers notamment d'activités cynégétiques et agricoles dont la durabilité est questionnée.



4.1.2 Une recherche transdisciplinaire

La technique juridique mobilisée pour la production juridique contemporaine (du Droit moderne) ignore le recours à l'anthropologie et à l'histoire, deux disciplines pourtant nécessaires pour saisir la dynamique du Droit, envisager son évolution adaptative à partir de l'histoire de la cohabitation entre les hommes et les autres éléments du milieu.

Cette lacune témoigne de l'enjeu d'ouvrir des fronts de sciences transdisciplinaires pour appréhender la crise juridique.

Association des acteurs locaux, des praticiens chercheurs en Droit, en histoire du Droit et en anthropologie du Droit aux praticiens et aux usagers du afin de conjuguer leurs techniques et connaissances.

Cette association sera renforcée par la création de liens entre des Masters de l'UM et d'Universités du Sud partenaires.

4.1.3 Une recherche doctorale en Droit

Le Projet s'enrichira d'une recherche juridique sur les mutations des usages. Ce thème a été proposé à Monsieur Maxime Norval qui l'a accepté comme sujet de thèse en Droit privé à compter du 1^{er} janvier 2018.

Titulaire d'un diplôme de Droit du Commerce International de l'Université de Montpellier, Monsieur Norval se propose d'une part d'étudier les techniques de conventionnalisation des usages, grâce notamment à l'expertise des membres de l'École de Droit du Travail et d'autre part d'initier la recherche sur les droits collectifs coutumiers en liaison avec les Universités du Sud partenaires. Ce second axe de la recherche sera accompagné par des chercheurs du CIRAD et des historiens du Droit de l'UMR « Dynamiques du Droit ». Cette recherche sera conduite en relation avec celles initiées sur la même thématique par les Doctorants des partenaires du Sud.

4.1.4 Une recherche en relation avec l'entreprise

Le Projet bénéficiera de l'expertise du Groupe Lactalis en matière d'appellations d'origine protégée et autres signes de qualité. Ces techniques pourraient en effet être étudiées pour savoir si elles répondent à l'objectif de protection des savoirs faire locaux et traditionnels. Madame Valérie Maillot, Responsable juridique du département Lactalis AOC (Direction des Affaires juridiques du Groupe Lactalis) nous a fait part de sa disponibilité pour nous aider dans notre Projet.

4.2. Moyens matériels

4.2.1 Le Projet est porté par le **Centre du droit de l'Entreprise** (CDE). Constitué en 1966, le CDE se consacre à l'étude des différentes disciplines du Droit de l'entreprise. Il regroupe aujourd'hui 23 enseignants.

Depuis 2011, l'un de ses axes principaux de recherches porte sur les usages. A cette fin, le CDE a constitué en son sein un Institut des Usages. L'objectif de cet Institut est de promouvoir le rôle des pratiques et des usages dans les activités juridiques. A cette fin, l'Institut des Usages a organisé plusieurs colloques, publié plusieurs ouvrages et tient deux chroniques régulières dans des revues nationales de premier plan. La reconnaissance de cet Institut est nationale : Légifrance, site officiel du Gouvernement français renvoie ainsi au site de l'Institut des Usages : « *bibliotheque-des-usages.cde-montpellier.com* ». Ce site met à la disposition du public les principaux recueils d'usages aujourd'hui disponibles ainsi que la jurisprudence en la matière. Cette reconnaissance est également internationale. L'Institut des Usages a organisé en mai 2017 à Montpellier un colloque intitulé « *Customary Law Today* » en liaison avec l'Université de Berkeley.

4.2.2. L'Unité de Recherche « Gestion des ressources renouvelables et environnement » (**GREEN**) du CIRAD aborde, de façon systémique et interdisciplinaire, la question de la co-viabilité des écosystèmes et des modes de vie dont ils sont les supports. Le projet interdisciplinaire de l'UR vise à explorer les différentes dynamiques de changement affectant les systèmes écologiques et sociaux au regard des connaissances des processus sociopolitiques et biophysiques en œuvre. Dans ce contexte, les chercheurs de l'Unité, répartis à Montpellier mais aussi présents notamment à Madagascar et au Sénégal s'intéressent à l'émergence et à la mise en place de l'action publique dans un contexte de pluralité de régulation. Le concept des communs et les approches développées par Elinor Ostrom se sont rapidement imposés pour analyser les processus d'apprentissage et d'action collectifs en jeux dans la



gouvernance des droits d'accès et d'usage des ressources. En 2011, GREEN a notamment organisé une série de séminaires en France avec Elinor Ostrom, et plus récemment a coordonné avec l'IIED un chantier sur les Communs pour le Comité Technique Foncier et Développement (MAE-AFD). Une collaboration avec les autres institutions de MUSE sur la thématique de la valorisation des usages compléterait ces approches à partir de cas concrets investis simultanément au Sud et au Nord par les chercheurs et les étudiants partenaires du présent Projet.

4.2.3 L'objectif principal de l'UPR Forêts et sociétés (**F&S**) du CIRAD est de conserver les forêts tropicales par la mise au point de pratiques de gestion durable assurant d'une part le maintien des services environnementaux clés (biodiversité, stockage de carbone), la production de biens et contribuant d'autre part à l'amélioration des conditions de vie des populations locales et de la société en général. F&S est une équipe de recherche pluridisciplinaire qui porte de nombreux projets de développement dont, en consortium avec la FAO, le CIFOR et WCS, le projet Sustainable Wildlife Management financé par l'Union Européenne. L'enjeu de la valorisation des usages justifie le développement d'une collaboration avec les autres institutions de MUSE dans le cadre du présent appel à proposition.

4.2.4 L'UMR 5815 « **Dynamiques du Droit** » investit depuis 2011 des actions de recherche interdisciplinaires. La composante Histoire du Droit des colonies (HDC) a ainsi initié trois ouvrages sur « *L'impact environnemental de la norme en milieu contraint* » (Victoires Editions PUF, 2012, 2014 et 2016) et un ouvrage sur « *Justice écologique , justice sociale* » (Victoires Editions, 2015). Ces travaux réunissent des savoirs de scientifiques de pays du Sud et du Nord et des matières telles que le Droit public, le Droit privé, l'anthropologie, l'Histoire, la Philosophie, la Géographie, la Médecine et la Pharmacie...

4.2.5 **L'Ecole de Droit Social de Montpellier** développe son activité de recherche dans le domaine des relations sociales et accueille le Master II professionnel « Droit et Pratique des Relations de Travail ». Elle étudie notamment les questions de Droit du travail relatives à l'entraide agricole.

4.2.6 Le **CREDILA** est investi depuis plusieurs années dans l'étude du Droit et des institutions en Afrique. Il publie la Revue Sénégalaise de Droit qui fait autorité en la matière.

4.2.7 Rattachée à l'Université d'Antananarivo à Madagascar, l'Ecole Supérieure de Sciences Agronomiques d'Antananarivo, mention Foresterie et Environnement (« **ESSA** ») assure la formation d'ingénieurs agronomes, ainsi que d'autres décideurs et professionnels nationaux et internationaux dans les domaines de l'agronomie et de la gestion des ressources naturelles. L'ESSA est ainsi au centre de la résolution de la problématique du développement rural et de la gestion des ressources naturelles à Madagascar. La formation dispensée et la recherche à l'ESSA sont orientées essentiellement vers la gestion des ressources naturelles (notamment forestières et hydrologiques). La collaboration envisagée dans le cadre de ce Projet permettrait de renforcer la dimension juridique de la formation et de la recherche conduites au sein de l'institution.

4.2.8 Le **Groupe Lactalis** est le premier groupe laitier et fromager mondial.

5. Les livrables :

Le Projet est panifié sur une durée de 4 années.

1. Plusieurs rencontres internationales seront envisagées à Montpellier ou sur une invitation de l'une des universités africaines partenaires en vue de la finalisation des 4 produits attendus de la recherche (30.000 €). Le calendrier de ces rencontres sera précisé en fonction de celui mis en œuvre par les projets de développement investis par la recherche.
2. Un réseau de Masters d'Universités partenaires du Sud constitué avec l'UM autour de la promotion de l'histoire et de l'anthropologie du Droit pour la production d'un Droit africain mieux adapté à un développement durable. Des missions et des stages de Master 2 en binôme permettant des rencontres



entre juristes du Nord et du Sud et entre juristes du Sud sont envisagées en accompagnement des projets de développement identifiés (6 000 €).

3. Un ouvrage de capitalisation des travaux conduits dans le cadre du Projet sera élaboré et proposé en accès libre sur le site de l'UMR Dynamiques du Droit. Une attention particulière sera attribuée aux enjeux du front de sciences ouvert et à l'exposition des matériaux et méthodes mobilisés. Cet ouvrage constituera la base d'un MOOC dont l'intégration dans les formations professionnelles et académiques dispensées par les Facultés de Droit sera discutée et promue (4 000 €).
4. Un enregistrement des usages recensés sur les différents terrains d'études par les praticiens, professeurs et étudiants sera effectué sur le site de l'Institut des Usages (6 000 €). La reconnaissance sur ce site de certains usages permettra de les officialiser et de contribuer à leur valorisation. L'ergonomie, l'enrichissement du réseau de partenaires et l'accessibilité du site sera améliorée afin d'en faire un outil majeur de communication et rayonnement du réseau (4 000 €)
5. Une thèse sur la mutation des usages est envisagée : (3 années de bourse doctorale + fonctionnement : 100 000 €)

■ ■ CV du porteur, et 10 publications des équipes impliquées

Pierre Mousseron

Agrégé des Universités (1999)

Professeur à la Faculté de Droit et de Science Politique de Montpellier (depuis 2001)

Directeur du Master Professionnel Droit du Commerce International (depuis 2002)

Co-Directeur du Centre du Droit de l'Entreprise (depuis 2014)

Président de l'Institut des Usages (depuis 2015)

Auteur ou co-auteur de plusieurs ouvrages en Droit des contrats (*Technique contractuelle*), Droit des sociétés (*Les conventions de garantie dans les cessions de droits sociaux, Droit des sociétés, Les conventions sociétaires*) et en Droit coutumier.

Publications du CDE (Institut des Usages) pertinentes pour le projet :

- *Les usages : l'autre Droit de l'entreprise*, Dir. P. Mousseron (LexisNexis 2014)
- *Customary Law Today*, Dir. L. Mayali et P. Mousseron (Springer 2018, à paraître)

Publications de l'UMR Dynamiques du Droit pertinentes pour le projet :

- *Ouvrages: L'impact environnemental de la norme en milieu contraint* », par E. de Mari et D. Taurisson-Mouret : tome 1 (2012), tome 2 *Ranger l'animal* (2014), tome 3, *L'empire de la propriété* (Victoires Editions, PUF 2016)
- *Ouvrage : Justice écologique et justice sociale*», Dir. A. Bertrand (Victoires Editions, PUF 2015).

Publications du CIRAD pertinentes pour le Projet :

- *Opportunités et défis d'une approche par les communs de la terre et des ressources*, S. Aubert, M. Antona, F. Bousquet, C. Toulmin et P. d'Aquino (CIRAD), (Comité technique Foncier & Développement 2017)
- *Une troisième voie entre l'Etat et le marché, Rencontres avec Elinor Ostrom*, M. Antona, F. Bousquet, (cord.) (Quae 2017)
- *Les communautés de base partenaires privilégiées de l'administration forestière à Madagascar : le droit en question*, S. Aubert, P. Karpe, G. Jaster, S. Rambintinsaotra, P. Montagne, *Revue juridique de l'Océan Indien* n°20, pp. 227-248 <http://www.rjoi.fr/index.php?id=6559> (2015)

Publications de l'UPR F&S pertinente pour le Projet :

- *Vers une gestion territorialisée de la chasse villageoise et des systèmes alimentaires carnés en Afrique Centrale*, D. Cornelis, S. Le Bel, O. Mikolasek, A. Caron, S. Aubert, P. Karpe, J.P. Müller, in : N. Van Vliet, J.C Nguingiri, D. Cornelis,



S. Le Bel (eds) (2017) *Communautés locales et utilisation durable de la faune en Afrique centrale*, FAO/CIFOR/CIRAD pp. 143-174 (2017)

- *La gestion inclusive des forêts d'Afrique centrale. Passer de la participation au partage des pouvoirs*, L. Boutinot, P. Karpe, O.I Mandjek, V. Fache, G.P Dkamela, in: G. Buttoud, J.C Nguingiri (ed.), *La gestion inclusive des forêts d'Afrique centrale: de la participation au partage des pouvoirs*. Libreville : FAO, CIFOR, p. 63-77 (2016)

Publication de l'ESSA pertinente pour le Projet :

- *Principaux instruments techniques, juridiques et fiscaux de la gestion forestière décentralisée. Acquis reproductibles dans les expériences de Madagascar, du Niger, et du Mali*, B. Ramamonjisoa, A. Ichaou, M. Djiré in : P. Montagne, F. Rives, Kajjala Tatali Djekabaara « Valoriser les produits pour mieux conserver les forêts », Niger, Mali. CITE, pp. 169-192 (2013)

Publication de l'EDSM pertinente pour le Projet:

Wwoofing et droit du travail: le bonheur est-il dans le pré ? L. Bento de Carvalho, *Droit social janvier 2016*, p. 71 (2016).

■ ■ Ecole doctorale envisagée

Droit et Science Politique

■ ■ Impact et dynamique à long terme (1/2 page maximum)

Le cas échéant :

- **Impacts des résultats dans le cadre des piliers du MUSE :**

Ce Projet s'inscrit dans les trois perspectives offertes par le Programme MUSE : nourrir/protéger/soigner

- La protection attendue du Droit coutumier pourra améliorer la sécurité alimentaire: la reconnaissance des droits coutumiers offrira en effet aux populations locales un accès sécurisé à leur propre production alimentaire aujourd'hui menacée par des importations et exportations inadaptées.

- En contribuant à mieux les nourrir, le Droit coutumier protégera aussi les populations. Celles du Sud en seront les premières bénéficiaires. Les populations du Nord seront aussi gagnantes en retrouvant un accès à des produits cultivés localement. Des procédés tels que la réutilisation des eaux usées pourraient ainsi s'inspirer au Nord des techniques aujourd'hui en cours dans les pays du Sud.

- La redécouverte de certains usages traditionnels par la médecine et la pharmacie témoigne de leur possible contribution à la santé. Cette contribution est aujourd'hui ralentie par l'incompréhension entre les défenseurs des usages locaux et les entreprises de santé du Nord.

- **Impact socio-économique du Projet :**

Au Sud, meilleure identification, conservation et promotion des savoirs locaux.

Au Nord, meilleure prise en compte des usages coutumiers dans des zones telles que l'Etang de Thau ou la Camargue.

- **Effet structurant (perspectives à moyen et long terme et suites envisagées, une fois le Projet achevé) :**

Constituer un réseau de Masters incluant des Masters existant (Master Droit du Commerce International).

Créer dans le cadre de MUSE un pôle d'excellence d'enseignement et d'expertise du Droit coutumier en matière d'environnement.



■ ■ Budget

	DEPENSES	RECETTES	
	Montant (en euros)	Demande de subvention à MUSE (en euros)	Autres financements éventuels
Dépenses de personnel (doctorant)	100.000	100.000	
	Rencontres internationales à Montpellier	30.000	
	Mise en place du réseau de Masters	6.000	
	Publication d'un ouvrage ...	4.000	
Dépenses de fonctionnement*	Amélioration du site de l'Institut Des Usages	10.000	
Total HT		150.000	
Total TTC		150.000	

L'établissement gestionnaire des dépenses (hors dépenses de personnel) récupère-t-il la TVA ? : Non



CLASSEMENT PAR LE DIRECTEUR DE LA STRUCTURE PORTEUSE ET SIGNATURE PAR TOUS
LES PARTENAIRES

Classement du projet par la structure porteuse, sur l'ensemble des projets qu'elle soumet aux appels Projets de recherche, Post-Doctorants et Equipements structurant communs (voir texte de l'appel à projets pour les règles de limitation)	Rang	Nb total de projets
	1 ^{er}	2

Porteur : Pierre Mousseron	
CDE par Pierre Mousseron	
GREEN par Aurélie Botta	
F&S par Plio Sist	
UMR 5815 par Eric de Mari	
EDSM par Paul-Henri Antonmattei	
CREDILA par Mamadou Badji	
ESSA par Bruno Ramamonjisoa (voir p. j.)	p/o
LACTALIS par Valérie Maillot	



DONNÉES ADMINISTRATIVES

■ ■ Coordonnées pour le suivi administratif du dossier

Nom, prénom : Mousseron Pierre

Structure de rattachement : CDE

Tél. fixe et mobile : 06 20 58 65 33 et 04 34 43 30 11

Autre(s) téléphone(s) utile(s) : 04 67 59 93 61 (Dom.)

Adresse(s) électronique(s) : pierre.mousseron@umontpellier.fr



UNIVERSITÉ
DE MONTPELLIER

MONTPELLIER
UNIVERSITÉ
D'EXCELLENCE



UNIVERSITE D'ANTANANARIVO
ECOLE SUPERIEURE DES SCIENCES AGRONOMIQUES

<http://www.essagro.mg>

contact@essagro.mg

Téléphone : +261 20 24 393

53 BP 175

Antananarivo Madagascar

LETTRE D'ACCORD DE PARTENARIAT

Je, soussigné Pr RAMAMONJISOA Bruno, Directeur de l'Ecole Supérieure des Sciences Agronomiques (ESSA) de l'Université d'Antananarivo-Madagascar, confirme par la présente, la volonté de notre institution à s'engager et à collaborer à la mise en œuvre du projet intitulé « Valoriser les usages » en tant qu'organisme partenaire.

L'ESSA manifeste vivement son intérêt à s'associer dans ce projet dans la mesure où la thématique de recherche proposée cadre parfaitement avec les domaines de recherche et de formation de l'Ecole. Ces dernières années, la collaboration de l'Ecole avec des juristes que ce soit dans le domaine de recherche académique ou appliquée s'est beaucoup développée. L'implication de l'ESSA dans ce projet ne fera que renforcer les capacités des chercheurs de l'ESSA dans le domaine juridique.

Restant à votre disposition entière, veuillez agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Antananarivo le 26 Octobre 2017

Le Directeur de l'Ecole Supérieure
des Sciences Agronomiques



RAMAMONJISOA
Bruno Salomon
Professeur Titulaire